



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
aux affaires régionales**

**Arrêté N°2021-05 fixant la liste des organismes agréés pour la formation
en matière de santé, sécurité et de conditions de travail
des représentants du personnel au comité social et économique de l'entreprise et de l'élu du CSE
réfèrent en matière du lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.**

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-OUEST
PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

VU le code du travail, notamment ses articles L. 2315-16 à L. 2315-18, R. 2315-8 à R. 2315-16,

VU l'avis du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle du 14/10/2021,

Sur proposition de M. le Secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) et de M. le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS);

ARRÊTE

Article 1er :

Les organismes figurant sur la liste ci-annexée, sont agréés pour dispenser la formation en matière de santé, sécurité et de conditions de travail des représentants du personnel au comité social et économique de l'entreprise et de l'élu du CSE réfèrent en matière du lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

Article 2 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la région Nouvelle-Aquitaine et le Directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le 08 NOV 2021

La préfète,

Pour la Préfète,
Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

Nom	Adresse 1	Adresse 2	CP	Ville	adresse mail	Téléphone
DAC PREVENTION Mme Nathalie PILOT	Rés le parc bel air, apt 5 Bât A	4 avenue du Bouret	40130	CAPBRETON	http://www.dacprevention.com	06 60 54 36 42
Cabinet AZAIS Prévention et Expertise		42 route de Séguignac	47310	AUBIAC	narcisse@cabinet-azais.fr	06 88 51 27 17
SAS Conseil Formation Avenir Sécurité COFAS	Route de Rotche		40090	SAINT PERDON	contact@cofas.fr	05 24 28 56 60
SZO	29B Allée des Corsaires		33470	GUJAN-MESTRAS	s.hottelbeck@szo.fr	05 24 87 87 44
CAMPUS DES VALOIS	Route de la croix du milieu		16400	LA COURONNE	elisebeth.moucheque@campus-valois.fr	05 45 25 18 64
FIPS SUD-OUEST	25 rue Fontenelle	Résidence RES LA HE D'ORNON	33140	VILLENAVE D'ORNON	fips.formation_sud@yahoo.com	06 76 64 29 66
FCSE- JAMAIN CEDRIC	Working MIOS	6C rue Gustave Eiffel	33380	MIOS	jamainconseil@gmail.com	07 56 89 20 03
A2C EPI		637 Route d'Arzacq	64370	MORLANNE	adeline.cortes@a2cepi.com	06 59 68 66 34
SECURITUDE eBoo FORMATION		40, impasse des Charles	87200	SAINT JUNIEN	contact@securitude.fr	06 19 52 30 79
FORMARISKPRO Ludovic CHARGELEGUE SAS		9 Avenue du Pas de ST GEORGES	86370	CHÂTEAU-LARCHER	formariskpro@gmail.com	06 38 65 84 60
MSA SUD AQUITAINE		1 place Marguerite LABORDE	64017	PAU	prb.bif@sudaquitaine.msa.fr	05 58 05 55 89

(1) Le choix de l'organisme de formation appartient au représentant du personnel au CSE (art. R. 2315-17 du code du travail).
La liste nationale publiée chaque année - arrêté ministériel du 02 janvier 2019 publié au JO du 06 janvier 2019 valable pour 2020 - est jointe et consultable sur : www.nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr